

25 NOV. 2022

Rabat, le : .....

N° 106 ANEF

## DECISION

### Appel à Candidatures

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts,**

- Vu la loi N°52.20 portant création de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts au 06 avril 2022 et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts au 06 avril 2022 et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

#### Décide

**Article 1 :** l'Agence Nationale des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures pour le pourvoi des postes de responsabilité désignés ci-après :

Direction Régionale	POSTES A POURVOIR (Assimilés au poste de Chef de Service à l'ANEF)
Tanger- Tétouan- Al Hoceima	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tanger
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tétouan
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Al-Hoceima
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Larache
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Chefchaouen
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Ouazzane
Oriental	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Oujda-Angad
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Jerada
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Berkane
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taourirte
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Figuig
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Guercif
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Nador
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Driouch
Rabat-Salé- Kénitra	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Rabat
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Khémisset
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Kénitra
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sidi Slimane



Fès-Meknès	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Meknès-Elhajeb
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taza
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Boulemane
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sefrou
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taounate
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Ifrane
Beni Mellal-Khénifra	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Béni Mellal
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Azilal
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Khénifra
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Houribga
Casablanca-Settat	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Casablanca
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Benslimane
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'El-jadida
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Settat
Marrakech-Safi	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Marrakech
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Chichaoua
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'El Kelaâ des Sraghna
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Essaouira
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Rehamna
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Safi
Darâa-Tafilalet	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Errachidia
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Ouarzazate
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Midelt
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tinghir
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Zagora
Souss-Massa	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Agadir
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Chtouka Ait Baha
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Taroudant
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tiznit
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tata
Guelmim-Oued Noun	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Guelmim
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sidi Ifni
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Tan-Tan
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Assa-Zag
Laâyoune-Sakia El Hamra	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Laâyoune
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Boujdour
	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Es-Semara
Dakhla-Oued Eddahab	Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts d'Oued Ed-Dahab



**Article 2 :** L'appel à candidatures est ouvert au profit des fonctionnaires et agents titulaires et contractuels de l'administration des Eaux et Forêts visés par les articles 18 et 19 de la Loi 52.20 et remplissant les conditions ci-après :

- Etre classé au moins à un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Disposer, au moins, d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Justifier d'au moins 3 années de service dans l'administration.

**Article 3 :** Le descriptif des postes à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans les fiches de poste y afférentes ;

**Article 4 :** Les catégories de personnel, susmentionnées à l'article 2, souhaitant candidater pour les postes mis en compétition doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

**Etapes I :** Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l' « **Espace candidat** » du portail : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Etape II :** Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les différentes missions et attributions qu'il a exercé auparavant ;
- ✓ Le programme de travail et la méthodologie proposés pour développer et améliorer la performance du service objet de la candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site web de l'ANEF [www.eauxetforets.gov.ma](http://www.eauxetforets.gov.ma) et sur le portail : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**Article 5 :** Les dossiers de candidature doivent être envoyés à la Direction Générale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts à Rabat, au plus tard le .....13.DEC.2022..... à 16h00, le cachet de la poste ou du bureau d'ordre central de l'ANEF faisant foi.

Un dossier de candidature doit être réservé à chaque poste, en cas de candidatures multiples.

Le dossier de candidature doit être soumis dans une enveloppe grand format, fermée, et porter les informations suivantes :

**Nom et Prénom du candidat**

**Intitulé du poste visé (en précisant sa direction de rattachement)**

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises ou parvenu après le délai susmentionné, sera automatiquement rejeté.

**Article 6 :** La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le site officiel de l'ANEF [www.eauxetforets.gov.ma](http://www.eauxetforets.gov.ma) et sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) . Cette liste fait office de convocation.

**Article 7 :** Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur programme de travail et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

**Article 8 :** Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.



**Article 9 :** Les résultats des entretiens de sélection seront communiqués à travers les canaux cités à l'article 6.

**Article 10 :** Le candidat sélectionné sera nommé par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

**Article 11 :** La présente décision est publiée sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site officiel de l'ANEF [www.eauxetforets.gov.ma](http://www.eauxetforets.gov.ma).

Rabat, Le .....2.5.NOV.2022.

Signature

Le Directeur Général  
Signé: Abderrahim HOUMY